



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

développement durable

Question écrite n° 26696

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le récent rapport du Conseil économique, social et environnemental relatif à la « transition énergétique ». Le CESE préconise de « préserver dans le futur mix un service de l'électricité à coûts de production réduits, pour préserver la compétitivité de certains secteurs économiques clefs, protéger les ménages de hausses excessives et lutter contre la précarité ». Elle souhaite savoir comment le Gouvernement entend répondre à cette préconisation.

Texte de la réponse

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, adopté par l'Assemblée nationale et prochainement examiné par le Sénat, détaille les orientations prévues par le Gouvernement pour aborder les défis posés par la transition énergétique. La loi créera une programmation pluri-annuelle de l'énergie (PPE) qui devra définir les orientations de la politique énergétique, tant du point de vue de la maîtrise de la demande que de la production, et prendra en compte les enjeux de compétitivité et de précarité énergétique. La PPE pluri-annuelle (deux périodes de 5 ans) sera revue tous les 5 ans.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26696

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5211

Réponse publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10306